



Centre interdisciplinaire de recherche
en opérationnalisation du développement durable

APPUI FINANCIER DU CIRODD

Programme LEVIER

Deuxième édition

Novembre 2022

Avec l'appui financier de



Fonds de recherche – Nature et technologies
Fonds de recherche – Santé
Fonds de recherche – Société et culture

Mission du CIRODD

Le CIRODD est un centre de recherche, développement et référence en opérationnalisation du développement durable dont la mission est d'accélérer la **transformation de la société** afin de soutenir la transition socio-écologique par l'**innovation durable** et la **transdisciplinarité**.

Le CIRODD catalyse, éclaire, conseille, mobilise et accompagne les décideurs et les acteurs de la société dans des prises de décision basées sur les meilleures connaissances et pratiques scientifiques.

Le CIRODD est un regroupement stratégique issu du Fonds de recherche du Québec – Nature et technologie (FRQNT) et Société et culture (FRQSC).

Description programme LEVIER

Le programme LEVIER soutient les projets qui cherchent à discerner les façons de réduire la gravité des impacts des changements climatiques et à améliorer les capacités individuelles et collectives de résilience. Les projets contribuent à observer, à analyser et à résoudre des problèmes émergents en lien avec la crise climatique. Ce programme de financement est mis en place exclusivement pour soutenir les propositions qui permettent des montages financiers d'envergure avec d'autres programmes et appels de propositions (provinciaux, fédéraux et internationaux) ainsi que l'implication des utilisateurs potentiels des résultats de la recherche.

Comme tous les programmes d'appui du CIRODD, ce programme est dédié aux projets de recherche des **membres régulier.ère.s du CIRODD**.

L'appui financier accordé par projet est de 50 000 \$ pour permettre l'élaboration d'un montage financier avec **au moins un partenaire de milieu pratique**¹ et **un autre programme de financement potentiel**, répondant à la mission du CIRODD. Le comité d'évaluation du CIRODD sélectionnera un maximum de **deux (2) propositions au total**.

Objectifs du programme LEVIER

- Soutenir le montage de projets touchant à la résilience et à la transition socio-écologique, afin d'aller chercher des montages financiers plus importants grâce à d'autres programmes subventionnaires à toutes les échelles ;
- Favoriser les interactions et le partenariat entre les chercheur.e.s et les utilisat.rice.eur.s non académiques des secteurs privé, public ou à but non lucratif ;
- Faciliter le transfert des résultats de la recherche vers les utilisat.rice.eur.s potentiel.le.s non académiques ;
- Consolider et renforcer les collaborations entre les cochercheur.e.s du CIRODD et avec des chercheur.es d'autres réseaux et secteurs ;
- Contribuer à la formation des étudiant.e.s impliqué.e.dans la recherche et les sensibiliser aux besoins et réalités exprimés par les utilisateurs non académiques.

¹ Les partenaires de milieu pratique doivent provenir du secteur privé, public, ou à but non lucratif et constituent des utilisateurs potentiels des résultats de la recherche. Veuillez consulter la section « Admissibilité des organismes partenaires ».



Sujets prioritaires

Les sujets proposés doivent se faire en congruence avec les axes et thèmes de la **programmation scientifique du CIRODD**. Il appartient aux chercheur.e.s déposant une demande au programme de faire la démonstration de l'adéquation entre le projet proposé et un ou plusieurs des axes et thèmes. La force de l'adéquation entre le projet et les thèmes de la programmation scientifique du CIRODD s'avèrera un critère d'évaluation important pour le Comité scientifique. Le CIRODD encourage ses membres à proposer des projets mobilisant plusieurs thèmes dans plus d'un axe, soit des « projets interthématiques ».

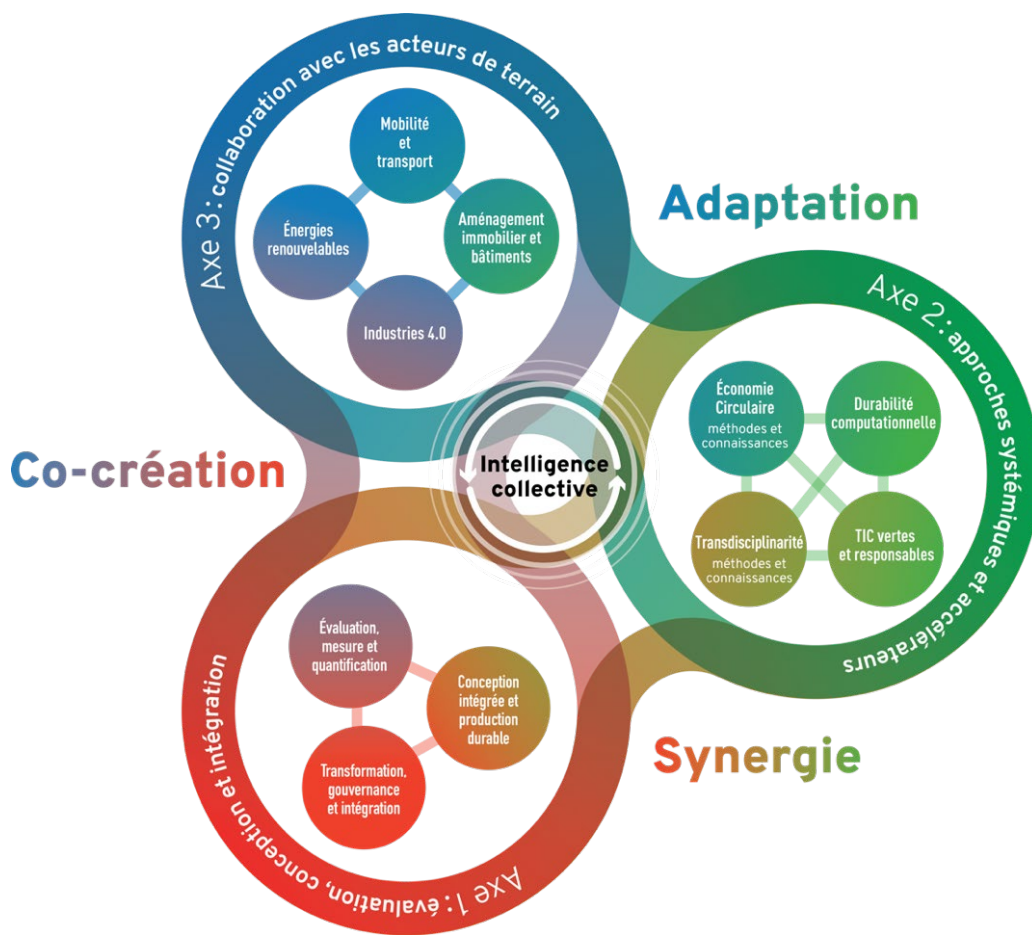


Figure 1 : Programmation scientifique du CIRODD (2019)



Conditions d'admissibilité

- Le projet doit être dirigé par un.e membre régulier.ère du CIRODD et inclure au moins un.e autre **membre régulier.ère du CIRODD**;
- Le projet doit impliquer des étudiant.e.s. de membre régulier.ère du CIRODD;
- Le projet doit s'inscrire dans au moins un des axes de recherche de la **programmation scientifique du CIRODD**;
- Le projet doit toucher l'opérationnalisation du développement durable et **impliquer au minimum un partenaire de milieu pratique**;
- Le financement doit servir d'effet de LEVIER d'un projet de recherche en démarrage OU s'insérer dans une des phases d'un projet de recherche plus large;
- Le financement du programme LEVIER ne doit pas constituer la seule source de financement du projet. Les contributions des partenaires de milieu pratique peuvent être en espèces ou en nature et totaliser au moins 16 500\$. Les partenaires de milieu pratique doivent confirmer leurs contributions dans leurs lettres d'engagement;
- Le montage financier doit inclure la participation **d'au moins un autre programme de financement potentiel**, idéalement à l'échelle fédérale ou internationale. L'équipe de recherche doit clairement :
 - Démontrer l'intention de soumettre une demande à un programme de financement conséquent;
 - Expliquer l'effet de LEVIER du programme d'appui du CIRODD pour l'obtention de financement auprès du ou des autres programmes visés.

Autres considérations

- Le CIRODD encourage fortement la codirection des étudiant.e.s. entre les membres régulier.ère.s du CIRODD;
- Le CIRODD adhère aux **principes d'équité, de diversité et d'inclusion (EDI) reconnus par les Fonds de recherche du Québec**. Ces principes font partie des critères d'évaluation de manière transversale. Nous invitons les soumissionnaires à consulter les annexes.

Durée du projet

Jusqu'à 2 ans



Dépenses admissibles

Le montant total des dépenses admissibles est 50 000 \$

Les dépenses admissibles défrayées par le CIRODD incluent :

POSTES DES DÉPENSES ADMISSIBLES	MONTANTS maximaux
La rémunération des étudiant.e.s collégiaux (incluant les avantages sociaux) ou complément de bourse ²	10 000 \$
La rémunération des étudiant.e.s de 1 ^{er} cycle (incluant les avantages sociaux) ou complément de bourse ²	10 000 \$
La rémunération des étudiant.e.s de 2 ^e et 3 ^e cycle (incluant les avantages sociaux) ou complément de bourse ²	50 000 \$ ³
La rémunération des stagiaires postdoctoraux ²	12 000 \$
Achat et accès à des banques de données	2 000 \$
Diffusion et transfert de connaissances des résultats de la recherche (ex. : production de vidéo, activités grand public, production de contenu vulgarisé pour les grands médias, le Web et les réseaux sociaux) ou publications destinées au lectorat non académique	3 000 \$
Les frais de déplacement liés à la démocratisation des connaissances (vers le milieu académique et autre)	3 000\$
Dégagement d'enseignement pour un.e chercheur.e de collègue ou de CCTT ⁴	10 000\$

² Les étudiant.e.s et stagiaires postdoctoraux doivent être sous la direction d'un.e membre régulier.ère du CIRODD.

³ Maximum 10 000 \$ pour un.e étudiant.e de 2^e et 3^e cycle par année. À titre d'exemple : A. Cinq étudiant.e.s peuvent être financé.e.s un montant de 10 000\$ chacun.e la première année pour un total de 50 000\$; B. Un.e étudiant.e ayant reçu un montant de 10 000\$ la première année peut se voir octroyer un autre montant de 10 000\$ la deuxième année.

⁴ Un montant maximal de 10 000\$ du CIRODD par chercheur.e collègue et de CCTT pourra être octroyé pour l'année en cours se terminant au 31 mars 2024, tout programme d'appui confondu. Les chercheur.e.s collègue et de CCTT doivent être membres régulier.ère.s du CIRODD.



Admissibilité des organismes partenaires

Les partenaires constituent des utilisateurs potentiels des résultats de la recherche. Pour qu'une contribution soit admissible, les partenaires de milieu pratique doivent provenir des secteurs suivants :

Secteur privé	
Admissible	Non admissible
<ul style="list-style-type: none"> • Entreprises privées canadiennes • Multinationales ou entreprises étrangères ayant des activités au Canada 	<ul style="list-style-type: none"> • Sociétés de capital de risque ou investisseurs providentiels • Sociétés de portefeuille • Entreprises comptant moins de deux employés à temps plein
Secteur public	
Admissible	Non admissible
<ul style="list-style-type: none"> • Municipalités et administrations locales ou régionales établies sous le régime d'une loi provinciale ou territoriale • Gouvernement provincial ou territorial • Ministères fédéraux ou provinciaux • Organismes autochtones • Entreprises de services publics • Sociétés d'État 	<ul style="list-style-type: none"> • Organismes de financement (fédéraux, provinciaux, territoriaux ou internationaux) dont la mission première consiste à financer la R et D • Gouvernements étrangers
Organismes sans but lucratif	
Admissible	Non admissible
<ul style="list-style-type: none"> • Groupes de producteurs • Associations industrielles • Organismes de bienfaisance enregistrés • Organismes à but non lucratif légalement constitués • Coopératives • Établissements postsecondaires • Hôpitaux 	<ul style="list-style-type: none"> • Instituts de recherche médicale ou clinique • Individus



Procédure de dépôt

Pour postuler, veuillez :

- Dûment remplir le formulaire en ligne avant le **10 février 2023, 23h59** ;
- Les demandes doivent être soumises par formulaire :
 - Accéder au [formulaire du programme LEVIER](#).
- Joindre au formulaire en ligne les documents suivants :
 - 1. La description du projet. Maximum cinq (5) pages. Ce document doit préciser :
 - La description et les objectifs du projet;
 - L'adéquation du projet avec les axes et thèmes de la programmation scientifique du CIRODD;
 - Les étapes et l'échéancier;
 - Les transferts de connaissance prévus;
 - Les livrables et le potentiel de retombées du projet.
 - 2. La justification des dépenses. Maximum une (1) page.
 - 3. Les lettres d'engagement des partenaires de milieu pratique précisant leur contribution.

Limitation des demandes

- Les membres régulier.ère.s peuvent déposer au maximum une (1) demande au programme LEVIER comme chercheur.e principal.e pour cette première édition.

Livrables suite à l'octroi de l'aide financière

RAPPORT D'AVANCEMENT

Les équipes ayant profité d'une aide financière pour un projet doivent rédiger un rapport d'avancement d'un maximum de deux (2) pages justifiant :

- L'état d'avancement des travaux : ce qui est complété, ce qui reste à faire ;
- Le budget dépensé, le budget inutilisé (en regard au 50 000 \$ CIRODD octroyé).

Le rapport d'avancement doit être remis au plus tard le 1^{er} février 2024 au CIRODD.



RAPPORT FINAL

Les équipes ayant profité d'une aide financière doivent rédiger un rapport final d'un maximum de cinq (5) pages, justifiant :

- Les livrables produits (en fournir une copie au CIRODD);
- Les publications scientifiques s'il y a lieu;
- Les communications orales s'il y a lieu;
- La justification du budget dépensé;
- Les autres sources de financement obtenues ou soumises;
- La liste des étudiant.e.s et/ou des stagiaires postdoctoraux et leur type d'implication;
- La participation à des comités, des activités ou événements de diffusion ou de transfert de la recherche vers les utilisateurs potentiels non académiques;
- La liste des collaborateurs et leur type d'implication (chercheur.e.s, centres de recherche, partenaires non académiques);
- La description des prochaines étapes anticipées du projet (p. ex. : nouvelles collaborations, nouvelle phase, brevet, etc.).

La remise du rapport final est au plus deux (2) mois après la fin du projet tel qu'inscrit dans l'échéancier de l'équipe de recherche.

Versement de l'aide financière

L'aide financière se fera en deux versements :

- 25 000 \$ à la suite de l'acceptation du projet de recherche;
- 25 000 \$ à la suite de la remise du rapport d'étape.

Reconnaissance de la contribution

Les équipes ayant profité d'une aide financière doivent afficher les logos du CIRODD et des Fonds de recherche du Québec sur toute présentation ou document imprimé ou électronique décrivant le projet ou en découlant.



Critères d'évaluation du projet

Les demandes seront évaluées selon les critères suivants :

PROJET – 35%

- Objectifs du projet clairement énoncés;
- Adéquation avec les objectifs du programme d'appui;
- Adéquation du projet avec la mission et la programmation scientifique (axes et thèmes) du CIRODD;
- Contributions du projet de recherche à l'avancement des connaissances scientifiques;
- Réalisme du budget et de l'échéancier;
- Mise en commun des ressources et contribution des partenaires.

IMPACTS – 25%

- Transfert, diffusion et dissémination;
- Potentiel de retombées pour les utilisateurs de la recherche non académique et démocratisation des connaissances;
- Effet levier du montage financier en prévision des demandes de financement prévues avec d'autres programmes de niveau provincial, fédéral ou international;
- Livrables et potentiels de retombées pour le CIRODD.

ÉQUIPE – 25%

- Complémentarité et valeur ajoutée de l'équipe (interdisciplinarité, intersectorialité, transdisciplinarité, nouvelles collaborations, collaborations pancanadiennes ou internationales, partenaires de milieu pratique, etc.);
- Collaborations interaxe, et/ou interthématique de la programmation scientifique du CIRODD;
- Synergie, co-construction, degré et type d'implication entre les membres de l'équipe et les utilisateurs de la recherche.

FORMATION – 10%

- Description de l'accompagnement et de l'encadrement des étudiant.e.s dans le projet;
- Les retombées du projet dans le cursus académique ou professionnel des étudiant.e.s impliqué.e.s.

PRISE EN COMPTE DES PRINCIPES D'EDI EN RECHERCHE – 5%

- Efforts déployés pour favoriser les principes d'équité, de diversité et d'inclusion dans le projet de recherche. Ce critère porte sur les moyens pris pour favoriser l'EDI. Donnez des exemples de mesures concrètes qui seront mises en place pour favoriser l'EDI dans le projet et/ou au sein de l'équipe.

Note de passage : 80 %.



Annexe 1

PRINCIPES DE BASE EN EDI³

Équité

Traitement juste, visant notamment l'élimination des barrières systémiques qui désavantagent certains groupes.

Un traitement équitable ne signifie pas nécessairement un traitement identique pour tous. Il doit tenir compte des différentes réalités, présentes ou historiques, pour permettre à toutes les personnes de bénéficier des mêmes opportunités.

Diversité

Présence au sein de l'écosystème de la recherche de personnes provenant de différents groupes, ce qui favorise l'expression de points de vue, d'approches et d'expériences variés.

Inclusion

Mise en place de pratiques permettant à l'ensemble des membres de la communauté de la recherche d'être et de se sentir valorisé.e.s, soutenu.e.s et respecté.e.s, en portant une attention particulière aux groupes sous-représentés.

³ Source : Formation sur l'équité, la diversité et l'inclusion dans la recherche universitaire et les demandes de subvention, Réseau interuniversitaire québécois pour l'équité, la recherche et l'inclusion (RIQEDI), en collaboration avec les Fonds de recherche du Québec, l'Institut Équité, Diversité, Inclusion, Intersectionnalité (EDI2) et la Chaire pour les femmes en sciences et en génie (CFSG), 15 avril 2021

Présentation : <https://rqedi.com/wp-content/uploads/2021/05/Atelier-EDI-en-recherche-15-avril-FINAL.pdf>

Enregistrement de la formation : <https://www.youtube.com/watch?v=4VcbnOvW8n0&t=1938s>



Annexe 2

EXEMPLES D'INITIATIVES POUR LA PRISE EN COMPTE DES PRINCIPES D'EDI EN RECHERCHE

Voici des exemples de mesures découlant des principes d'EDI. Il ne s'agit en aucun cas d'une liste exhaustive et la pertinence de toute mesure dépendra évidemment du contexte du projet.

- Prise en compte de la diversité dans la conception et la réalisation du projet de recherche (questions de recherche, méthodologie, analyse différenciée selon le sexe, etc.);
- Méthodes de recrutement pour rejoindre une plus grande diversité d'étudiant.e.s ou de stagiaires postdoctoraux (p. ex. diffusion plus large et en-dehors des réseaux habituels, aller vers les personnes de groupes sous-représentés plutôt que d'attendre qu'elles se présentent, etc.);
- Adaptation de l'espace de travail pour des membres de l'équipe en situation de handicap;
- Mesures de conciliation étude-vie personnelle;
- Plan d'accueil et d'encadrement pour les étudiant.e.s provenant de l'étranger;
- Diffusion des résultats de la recherche auprès d'un public diversifié.



Annexe 3

RESSOURCES EN MATIÈRE D'ÉQUITÉ, DIVERSITÉ ET INCLUSION (EDI) DANS LE DOMAINE DE LA RECHERCHE

Titre du document	Source
Renforcer l'excellence en recherche grâce à l'EDI	CRNSG
Guide du candidat : Tenir compte de l'EDI dans votre demande	CRNSG
Plan d'action EDI des trois organismes fédéraux de financement de la recherche	CRNSG
Programme Dimensions	CRNSG
Guide du CRSNG pour la prise en compte des considérations en matière d'équité, de diversité et d'inclusion dans la recherche	CRNSG
Page <i>Équité, diversité et inclusion</i> du site web	Fonds de recherche du Québec
Page <i>Stratégie en matière d'EDI</i> du site web	Fonds de recherche du Québec
Prise en compte des efforts pour l'EDI dans l'évaluation des demandes de subventions au FRQNT	Fonds de recherche du Québec
Page <i>Diversité, équité et inclusion</i> du site web	Scientifique en chef du Québec
Pratiques exemplaires en matière d'EDI en recherche	Gouvernement du Canada
Établir de nouvelles orientations à l'appui de la recherche et de la formation en recherche autochtone au Canada 2019 - 2022	Gouvernement du Canada
Module de formation portant sur les préjugés inconscients	Gouvernement du Canada
Lignes directrices pour la recherche / Groupe de travail des premiers peuples de l'institut nordique du Québec	Institut nordique du Québec
Section <i>Ressources</i> du site web	Réseau interdisciplinaire québécois Équité-Diversité-Inclusion (RIQEDI)

